



Nippon Sanso France SAS

SAS au capital de 1 500 000 € - 817 937 816 au RCS de Melun - TVA FR95817937816
Siège social : 60, rue de l'Industrie, Parc d'Activités Secteur 2, 77176 Savigny Le Temple
Tél. : 01 64 10 54 30 - e-mail : info.france@eu.nipponsanso.com
Site web : eu.nipponsanso.com/fr

Politique Qualité
Nippon Sanso France SAS
Rév. 1 du 01.04.2026

Nippon Sanso France SAS s'engage à poursuivre, en conformité avec les exigences légales applicables en matière de qualité, une politique d'entreprise pour la Qualité ayant pour objectifs stratégiques :

- la satisfaction du client, en respectant à la fois les exigences définies par le client et les exigences réglementaires applicables relatives à la Qualité des produits et des services fournis ;
- le respect des exigences spécifiques de Qualité des produits réalisés, conformément aux standards internes et aux lignes directrices du Groupe Nippon Sanso;
- l'amélioration continue de l'efficacité du système de management de l'entreprise.

En particulier, la Société confirme son engagement :

- à analyser et évaluer les risques et les opportunités liés à la Qualité des produits et services réalisés, en relation avec les dispositions législatives applicables et les parties intéressées ;
- à accroître la sensibilisation et la compétence de l'ensemble des employés en matière de qualité, par le biais de formations sur l'éthique et les standards de qualité ;
- à allouer des ressources adéquates à la réalisation des activités de gestion, organisationnelles et opérationnelles, en garantissant des actions de formation appropriées ;
- à prévenir, identifier et combattre toute forme de fraude dans les processus qualité, en garantissant la transparence et l'intégrité de toutes les opérations, en mettant en place des canaux sécurisés pour le signalement de soupçons de fraude et en déployant des actions correctives rapides afin de traiter toute irrégularité éventuelle ;
- à renforcer en permanence les standards globaux sur lesquels la réputation de la Société s'est construite, y compris l'honnêteté, les comportements éthiques et la conformité totale à la loi. La Société opère en conformité avec les principes du Code de Conduite, en garantissant à tous les employés des conditions de travail éthiques, dans le respect des droits de l'homme ;
- à mettre en œuvre des procédures de contrôle de l'application de la présente Politique, notamment par le biais d'audits périodiques visant à vérifier la mise en œuvre, l'efficacité et l'adéquation des mesures adoptées ;
- à réexaminer périodiquement la présente Politique et le Système de Management afin qu'ils restent à jour et adaptés ;
- à rendre la présente Politique disponible pour les parties intéressées ;
- à définir et diffuser au sein de la Société les objectifs en matière de Qualité ainsi que les programmes de mise en œuvre correspondants.



La contribution de chaque individu peut avoir un impact sur la qualité et donc sur le succès de la Société. À cette fin, l'implication du personnel à tous les niveaux est mise en œuvre afin que, en comprenant pleinement la politique d'entreprise, chacun collabore activement à la mise en œuvre, au maintien du Système de Management de l'entreprise et à l'atteinte des objectifs.

Savigny-le-Temple, le 01.04.2026

Gian Luca Rocca
Regional Integration Director
Nippon Sanso France SAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Rocca', positioned below the printed name.